

ANNEXE 1 :
ECHANGES DE COURRIEL ENTRE
LE DR GUY ALOVOR ET MR FERDINAND AYITÉ

SUJET : ECHANGES DE COURRIEL (EMAIL) ENTRE DR GUY ALOVOR, Chirurgien et Mr FERDINAND AYITÉ, DIRECTEUR DE PUBLICATION DU JOURNAL L'ALTERNATIVE (TOGO) SUITE AU REFUS DE CE DERNIER DE PUBLIER LE DROIT DE RÉPONSE DE GUY ALOVOR, CE EN RÉACTION À UN ARTICLE DIFFAMATOIRE, FONDÉ SUR DES INEXACTITUDES ET APPROXIMATIONS ET TENDANT À NUIRE À L'IMAGE ET À LA RÉPUTATION DU DR GUY ALOVOR.

Voici in extenso le texte que Monsieur Ferdinand Ayité, Directeur de publication de l'Alternative, ses acolytes exerçant sous pseudonyme Ferdi-Nando / Claverus K. et leur journal ont refusé de publier en droit de réponse suite à l'article qui avait défrayé la chronique au Togo et dans le monde dans leur **numéro 731 du 31 août 2018 en pages 1, 3, 5, 6, 7.**

Or le code de la presse et de la communication du 11 février 1998 du Togo dispose :

*« **Article 46** : Toute personne physique ou morale ayant fait l'objet d'une information contenant des faits erronés, des assertions ou des déclarations malveillantes de nature à causer un préjudice moral ou matériel, dispose d'un droit de réponse.*

***Article 47** : La réponse doit être publiée dans un délai de deux jours après sa réception pour un quotidien, et dans le numéro suivant pour les autres périodiques de la presse écrite. ».*

De manière évidente, il apparaît qu'il y a eu une violation flagrante du code de la presse par des acteurs que la profession devra désavouer publiquement sous peine de passer pour une organisation sans loi alors que le peuple togolais aspire à un État de Droit.

En date du dimanche 02 septembre 2018, j'ai adressé au journal l'Alternative un mail comportant mon droit de réponse au format PDF. Cet envoi a été confirmé par un

courrier porté par DHL arrivé à Lomé le mardi 04 septembre 2018 au soir. Suivant le tracking en ligne, depuis le 05 septembre la livraison est restée en souffrance, et après renseignements pris auprès des services de DHL, les adresses figurant sur la page 2 du journal sont des fausses adresses et les numéros de téléphones qui y sont indiqués ne répondent pas. J'ai dû envoyer aux services de DHL le numéro du sieur qui s'était présenté à moi comme étant Pierre Claver Kuvo du journal l'Alternative. Le retour de DHL est qu'ils ont réussi à le joindre mais qu'il ne pouvait pas accepter le courrier sans l'autorisation de son patron Ferdinand Ayité. Il a fallu attendre le vendredi 12 septembre 2018 pour qu'une certaine Madame Mensah réceptionne le courrier DHL contre signature à 12h04. Entre temps j'ai réussi par mes renseignements à obtenir le numéro personnel du sieur Ayité. Voici la teneur de nos échanges :

[23:05, 6/9/2018] Guy Alover:

Bonjour,

- > Je me permets de vous rappeler que vous êtes en possession de mon droit de*
- > réponse. Si vous ne la publiez pas dans votre prochain numéro, je me*
- > verrais obligé de la publier par d'autres canaux et saisir la HAAC puis*
- > par la suite les instances compétentes prévues par les dispositions*
- > régissant l'exercice de votre profession au Togo et ailleurs puisque les*
- > réseaux sociaux ont été mis à contribution de votre désinformation.*
- > Salutations distinguées.*
- > Dr Alover.*

Bonsoir,

J'ai été informé que vous ne répondez pas aux coordonnées qui figurent sur votre journal indiquant tout votre staff.

Si vous ne publiez pas mon droit de réponse, je vais saisir le procureur de Paris avec constitution de partie civile et il sera obligé de confier le dossier à un juge d'instruction qui soit vous enverra une commission rogatoire pour vous entendre à Lomé par la Chancellerie, soit il vous fera réserver un accueil dans l'UE ou tout autre pays avec lequel la France a des accords en la matière y compris en Afrique, afin que vous répondiez de vos actes. Vous comprendrez alors enfin de quoi je vous parlais en évoquant un tribunal européen à compétence internationale. Ceci est valable pour l'ensemble de vos complices. Vous devez publier mon droit de

réponse VENDREDI 07 AOÛT 2018. On ne touche pas impunément à la réputation d'un médecin français assermenté, Légiste de surcroît, inscrit au tableau de l'Ordre. Ici c'est un vrai État de Droit. Et puis vos autres casseroles feront le reste.

À bon entendeur salut.

Dr Alover

[23:26, 6/9/2018] Guy Alover: LIRE VENDREDI LE 07 SEPTEMBRE 2018 EN LIEU ET PLACE DU VENDREDI 07 AOÛT 2018 MERCI

[23:45, 6/9/2018] Ferdinand Ayité:

Cher monsieur je pense que dans l'exercice de notre profession et selon la déontologie on a demandé votre avis sur le sujet en question et vous avez répondu. Votre réponse et les captures d'écran de la discussion que le journaliste a eu avec vous sont bien sauvegarder. Maintenant si vous pensez saisir je ne sais quelle institution libre à vous. Quand vous donnez votre avis sur un sujet vous n'envoyez plus de droit de réponse. Faites donc ce que vous voulez et on verra la suite. Merci

[00:18, 7/9/2018] Guy Alover:

VOUS ME CONFIRMEZ DONC QUE VOUS ET VOTRE COMPLICE AINSI QUE LE JOURNAL L'ALTERNATIVE REFUSEZ DE PUBLIER MON DROIT DE RÉPONSE. JE VOUS RAPPELLE QUE PERSONNE NE M'A INFORMÉ QU'IL S'AGISSAIT D'UNE DEMANDE D'AVIS ET TOUT AVIS DOIT SE FAIRE PAR ÉCRIT, CE QUE JE VOUS AVAIS DEMANDÉ PAR ÉCRIT ET VOUS L'AVEZ REFUSÉ. PAR AILLEURS TOUT AVIS OFFICIEL NÉCESSITE UNE AUTORISATION DE SON AUTEUR POUR UNE PUBLICATION. JE DONNE RÉGULIÈREMENT MON AVIS D'EXPERT DANS DES PANELS FRANÇAIS ET INTERNATIONAUX. VOTRE TENTATIVE DE BROUILLER LA PROCÉDURE NE FONCTIONNERA PAS AU PLAN JURIDIQUE. LES INFORMATIONS FOURNIES PAR WHATSAPP OFFICIEUSEMENT SONT EN PARFAITE CONFORMITÉ AVEC MON DROIT DE RÉPONSE. CE SONT VOS AFFIRMATIONS, VOS INTERPRÉTATIONS ET VOTRE IGNORANCE DES PROCÉDURES MÉDICALES ET LÉGALES QUI SONT EN CAUSE ET FERONT L'OBJET D'UNE CONDAMNATION. VOUS AUREZ L'OCCASION D'EXPLIQUER VOTRE DÉFINITION D'AVIS DEVANT LES INSTANCES COMPÉTENTES. JE ME RÉSERVE DONC LE DROIT DE SUIVRE MA PROCÉDURE TELLE QUE JE VOUS

L'AI EXPLIQUÉE. LA LIBERTÉ DE PRESSE N'AUTOFRISE PAS LA DIFFAMMATION ET LA DÉSINFORMATION Y COMPRIS AU TOGO MEILLEURES SALUTATION.

Dr ALOVOR

PS : POURRIEZ-VOUS ME CONFIRMER CETTE INFORMATION OFFICIELLE SELON LAQUELLE VOUS « AURIEZ VOLÉ ECOBANK ». CETTE QUESTION SERA POSÉE PAR LE JUGE D'INSTRUCTION, CE QUI LUI PERMETTRA DE PROGRESSER SUR LE DOSSIER.

<https://www.facebook.com/RumeursAuTogo/posts/197315187574443>

Rumeurs du Togo

May 22 ·

REVELARE VELUM : FERDINAND AYITE PRIS DANS LA TOURMENTE D'UNE APPROPRIATION FRAUDULEUSE D'ARGENT A ECOBANK

La sagesse qui se cache dans les paroles nous apprend à travers un proverbe turc que le voleur qui n'est pas pris, passe pour un honnête homme.

Et c'est toujours faire du mal à la société, à l'éthique et au bon sens communautaire que de se taire sur des cas multiformes de vol car, comme le souligne la sagesse russe,

« Epargner le voleur, c'est perdre l'honnête homme ».

Ce décor vaut la peine d'être planté avant d'aborder le cas qui l'a nécessité.

Et ce cas porte sur un vol perpétré à ECOBANK par l'une des figures les plus insoupçonnées du monde médiatique togolais. Insoupçonné ? Oui.

Car il s'agit de l'un de ces « pédants », ces donneurs de leçons qui rabattent les oreilles des togolais à longueur de journée sur les radios privées de la place avec des leçons de bonne conduite citoyenne, d'honnêteté et d'intégrité dans la gouvernance de notre pays.

Leurs journaux apparaissent comme des catalogues de bonnes intentions, des ordonnances de règles de bonne conduite dans la cité, entendu que tout ceci s'impose aux autres mais jamais à eux.

Si vous suivez bien mon regard, vous aurez compris tout de suite qu'il s'agit bel et bien de Ferdinand AYITE, directeur de publication du journal L'ALTERNATIVE, président de l'organisation SOS journaliste en danger, et membre du Patronat de la Presse Togolaise (PPT).

«L'enfer, c'est les autres», dira le philosophe Jean-Paul SARTRE pour qualifier le fonctionnement de cette catégorie d'individus à laquelle appartient Ferdinand AYITE, à la lumière de ses actes malveillants dont le dernie...

[00:20, 7/9/2018] Guy Alovor:

LA MÊME QUESTION SERA POSÉE À ECOBANK.

[00:24, 7/9/2018] Ferdinand Ayité:

Ah oui c est votre ligne de défense ça ? Vous avez du boulot. Courage à vous et bonne chance

[00:27, 7/9/2018] Guy Alovor:

VOUS ME RECONFIRMEZ POUR LA DEUXIÈME FOIS QUE VOUS, VOS COMPLICES ET LE JOURNAL L'ALTERNATIVE REFUSEZ DE PUBLIER MON DROIT DE RÉPONSE.

MEILLEURES SALUTATIONS.

[00:33, 7/9/2018] Ferdinand Ayité :

Monsieur, allez porter votre plainte partout où vous voulez on répondra. Ç est pas la peine d aller fouiller dans les poubelles pour sortir des histoires sans tête ni queue. Puisque vous ne vous reproche rien du tout dans cette affaire alors allez porter la plainte et on verra. Dans l attente de votre plainte. Merci.

[00:45, 7/9/2018] Guy Alovor:

JE CONSTATE POUR LA TROISIÈME FOIS QUE VOUS NE VOULEZ PAS PUBLIER MON DROIT DE RÉPONSE ET QUE VOUS REFUSEZ DE RÉPONDRE À UNE INFORMATION PUBLIQUE PORTANT SUR VOTRE QUALITÉ.

LA PROCÉDURE SUIV SON COURS.

MEILLEURES SALUTATIONS

[00:54, 7/9/2018] Ferdinand Ayité:

La procédure de la ligue des consommateurs du Togo et d autres organisations togolaises auprès de l ordre des médecins en France, auprès de votre fournisseur et auprès des tribunaux en France suit son cours et va se concrétiser bientôt. On verra la suite. Ç est la dernière réponse que je vous envoi sur cette affaire. La suite on verra bien. Bonne nuit.

[01:00, 7/9/2018] Guy Alovor:

MERCI. J'ATTENDS AVEC IMPATIENCE VOTRE DÉMARCHE EN FRANCE. □□

[20:42, 7/9/2018] Guy Alovor:

Bonjour,

J'ai été informé par DHL que vous avez réceptionné le format papier de mon droit de réponse aujourd'hui 07 septembre 2018 à 12 heures 04. Le format électronique vous ayant été adressé par mail depuis le dimanche 02 septembre 2018. Persistez-vous à confirmer que vous ne voulez pas le publier. Ceci est important pour le reste de la procédure en cours.

Meilleures salutations.

EMAIL ET LETTRE DE LA LIGUE DES CONSOMMATEURS DU TOGO
DÉBUT EMAIL

Le 08 septembre, je reçois un mail signé d'un certain SOGADJI Hoéléte Yao dont voici, la teneur :

« **LA LIGUE DES CONSOMMATEURS DU TOGO**

Le Président: SOGADJI Hoéléte Yao

**315 RUE TOKOIN HOPITAL **

00228 98 77 66 46/22207148

08 BP: 81616 LOME-TOGO

*[*lctogo2013@gmail.com](mailto:lctogo2013@gmail.com) <lctogo2013@gmail.com> **

Récépissé N. 0811 /MATDCL du 5 juin 2013/ JORT du 01/07/2013

----- Forwarded message -----

From: LCT TOGO <lctogo2013@gmail.com>

Date: ven. 7 sept. 2018 à 18:47

Subject:

To: <conseil-national@cn.medecin.fr>

Cc: SOGADJI Emmanuel <sogadjie@gmail.com>, <agk@docteurlovr.com>

*Bonsoir Monsieur le Président de l'ordre des Médecins de France,
La Ligue des Consommateurs du Togo (LCT) par ce message souhaite vous faire part d'un cas d'utilisation des matériels périmés de traumatologie en provenance de France qu'un groupe de Médecins utilisent fréquemment aux*

patients au Togo. Le Médecin, présumé pivot du réseau est probablement membre de votre ordre. Dans l'article de presse dont vous trouverez en pièce jointe à ce message, Monsieur Guy Kodzo Alover, médecin probablement membre de votre ordre est cité dans ledit article. Vous trouverez également une lettre d'interpellation que nous organisation a adressé au Ministre de la santé en ce sens pour le lui demander d'ouvrir une enquête. Nous voudrions de plus par ce message vous demander d'ouvrir une enquête car cette affaire est d'une gravité totale en matière de la santé des patients en particulier et des populations togolaises en générale.

<http://liguedesconsommateursdutogo.org/a-quoi-servent-missions-humanitaires-togo-ministre-de-sante-agir-couper-lhemorragie/>

LA LIGUE DES CONSOMMATEURS DU TOGO

Le Président: SOGADJI Hoéléké Yao

**315 RUE TOKOIN HOPITAL **

00228 98 77 66 46/22207148

08 BP: 81616 LOME-TOGO

*lctogo2013@gmail.com <lctogo2013@gmail.com> **

**Récépissé N. 0811 /MATDCL du 5 juin 2013/ JORT du 01/07/2013* »*

Le lien internet contenu dans ce mail conduit au courrier ci-dessous : «



Les scandales depuis un bon moment se succèdent dans le domaine de la santé mais ne se ressemblent. La dernière en la matière, est l'usage d'un groupe de médecins Togolais des matériels périmés au service de traumatologie au centre hospitalier et universitaire Sylvanus Olympio. Cette révélation faite a attiré l'attention de la Ligue des consommateurs du Togo qui estime que le Ministre de la santé doit agir pour démasquer le réseau de ces hommes véreux. La santé des consommateurs des

services du CHU SO fait partie des droits sociaux économiques et culturels garantie par la constitution Togolaise et les différents instruments auxquels le pays est parti.

FIN DU EMAIL

Voici en intégralité le contenu de la correspondance que la Ligue vient de transmettre au Ministre de la santé.

DEBUT DE LA LETTRE DE LA LIGUE AU MINISTRE DE LA SANTÉ ET DE LA SOLIDARITÉ NATIONALE (TOGO) :

Lomé, le 03 septembre 2018

Réf : 102/08/18/LCT/P

Le Président

A

Monsieur le Ministre de la Santé et de la Solidarité Nationale.

Lomé.

*Objet : Affaire de l'usage de matériels périmés
au service de traumatologie du CHU SO*

Monsieur le Ministre,

Nous avons appris avec stupeur, tout comme les Togolais, les révélations faites par le Bihebdomadaire L'Alternative N°731 du vendredi 31 août derniers dans ses colonnes.

Selon ces révélations, il se passe de pratiques peu orthodoxes au sein du Centre hospitalier universitaire Sylvanus Olympio. Celles-ci consistent à l'usage de matériels périmés, de provenance douteuse par des médecins en service dans cet hôpital. Ces faits, extrêmement grave viennent encore une fois mettre au grand jour la mauvaise réputation du seul « hôpital de référence public » de notre pays. Selon l'auteur de l'article, il s'agit de pratiques criminelles dont font usage de médecins associés sur des malades souffrant de maux divers. Ces personnages dits médecins qui s'adonnent sans aucun scrupule, sous prétexte d'une pseudo mission humanitaire, à cette escroquerie mêlée d'un cynisme cruel et sinistre.

Comment ne pas se remémorer d'autres scandales que les Togolais connaissent bien, et qui ont rendu cet hôpital « très célèbre » : mauvais accueils, vols de médicaments, sur-prescription en vue de subtiliser certains produits pharmaceutiques aux malades, mauvais soins aux patients, négligence... La liste est

longue, pour parler de ce centre de santé. Trop c'est trop. Il est impérieux que l'autorité publique montre aux Togolais que nous sommes, qu'il est temps d'agir. Vous devez agir à votre niveau. Agir, c'est montrer réellement que vous êtes à la tête d'un ministère de la santé ! Agir, c'est vouloir se départir de ces pratiques mafieuses, volontairement et cyniquement orchestrées par de personnes censées protéger les patients au lieu de les détruire. Agir, c'est décourager ces personnages qui tuent et endeuillent des familles. Agir, c'est punir ces personnages qui font peur aux Togolais et qui les découragent à aller se soigner au Centre Hospitalier Universitaire Sylvanu Olympio.

Monsieur le Ministre, jusqu'à quand les Togolais vont déplorer ces mauvaises habitudes ? Jusqu'à quand le peuple togolais restera sans voix devant la cupidité à outrance de certains médecins véreux, qui, quand ils ne désertent pas leur lieu de travail pour aller travailler dans leur clinique, volontairement font mal leur travail et s'organisent en association de malfaiteurs ? Jusqu'à quand allons-nous rester les bras croisés devant ces forfaitures qui n'honorent guère votre ministère ?

Le peuple togolais, les consommateurs togolais vous demandent d'agir. Il est urgent que vous demandiez une enquête sérieuse sur les faits incriminés afin de déceler la vérité. Ainsi, vous devez pouvoir prendre les mesures nécessaires à l'encontre des personnes responsables afin d'éviter le retour de telles habitudes, et ce, sur toute la chaîne de commandement. Tous les médecins qui se sont associés pour détruire des vies en administrant de produits et matériels périmés doivent payer pour tous les crimes commis. Il en va de votre crédibilité et de votre raison d'être à la tête de ce Ministère. Ce faisant, vous accomplissez ainsi, une responsabilité vis-à-vis de la nation togolaise.

Dans l'espoir que vous prendrez la mesure et l'ampleur de cette affaire, recevez Monsieur le Ministre, nos salutations distinguées.

Emmanuel SOGADJI »

FIN

Note du Dr Alovor :

Notez que pour les besoins de la procédure, j'ai cité tel quel le contenu des messages. Il est tout de même étonnant que nos chers acteurs de la ligue des consommateurs togolais qui n'est pas reconnue comme une association de victimes d'accidents médicaux saisisse l'occasion de la diffamation d'un médecin français dans un article

de presse pour lever le voile sur des dysfonctionnements graves du système de santé du Togo puisqu'aucune référence à une alerte antérieure n'a été faite alors même que les auteurs évoquent une situation structurellement endémique. La dignité d'un honnête homme a été couverte d'opprobre. Les responsables devront en répondre.